

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 décembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

● (1405)

\* \* \*

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LE TRANSPORT MARITIME

LE VOYAGE D'ESSAI D'UN SUPERPÉTROLIER DANS LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. J'espère obtenir le consentement unanime en vue de proposer cette importante motion de nature urgente qui a trait à nos eaux côtières.

Étant donné que le Service de garde-côte des États-Unis a annoncé que, le mois prochain, un superpétrolier d'un tonnage de 150,000 à 200,000 tonnes fera un voyage d'essai dans le détroit Juan de Fuca, je propose, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que le ministre des Pêches et des Océans ainsi que le ministre de l'Environnement reviennent sur la décision qu'ils ont pu prendre d'approuver ce voyage d'essai et, en outre, qu'une protestation rédigée en termes très énergiques soit adressée aux dirigeants américains pour leur faire savoir que le Canada s'oppose absolument à ce projet, expérimental ou autre, car s'il réussit, alors que le superpétrolier sera chargé d'eau de mer, on ne pourra guère résister par la suite aux pressions qui seront exercées inévitablement en vue de conduire de véritables essais avec une cargaison de la dangereuse munition qu'est le pétrole brut.

**Mme le Président:** Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### AIR CANADA

LES MESURES POUR EMPÊCHER TOUT RALENTISSEMENT OU ARRÊT DU SERVICE PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Madame le Président, comme plus de Canadiens voyageront par avion pendant les trois prochaines semaines qu'à toute autre époque de l'année, l'urgence de ma motion saute aux yeux. Je propose donc, avec l'appui du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que la Chambre ordonne immédiatement au ministre des Transports de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'aucun ralentissement ou arrêt du service d'Air Canada ne survienne pendant la période des fêtes, si ce n'est pour des causes naturelles.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

## LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

L'ALLÈGEMENT DE LA SANCTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Comme la politique gouvernementale a provoqué une flambée des taux d'intérêt, de nombreux chefs de petites entreprises dans tout le pays n'ont eu d'autre recours que de faire appel au marché plutôt faible des obligations relatives au développement des petites entreprises. Or, ces entreprises découvrent soudainement qu'elles doivent acquitter de fortes amendes à la Banque fédérale de développement. D'un côté donc, le gouvernement essaie d'aider les petites entreprises, et de l'autre, ces dernières sont obligées de payer l'équivalent de six mois d'intérêt au taux en vigueur, soit des milliers de dollars à la Banque fédérale de développement, sommes qu'elles ne sont pas en mesure de payer. Je propose donc, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre demande au ministre de l'Industrie et du Commerce d'alléger la sanction de six mois, afin de s'assurer que la Banque fédérale de développement aide effectivement les chefs de petites entreprises au lieu de leur nuire.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LES TRAVAUX PUBLICS

LES CONTRATS DE DRAGAGE—LE TRAITEMENT JUSTE ET ÉQUITABLE DES COMPAGNIES CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et me réjouis que le ministre des Transports (M. Pepin) soit à la Chambre. Comme en fait foi le hansard du 4 décembre à la page 5393, le ministre des Transports, interrogé au sujet de la politique du gouvernement relative à l'adjudication des contrats de dragage, a répondu notamment:

Je pense qu'il a, avec certains de ses collègues, soulevé un point important ce soir au sujet des méthodes d'adjudication en ce qui concerne les compagnies canadiennes et étrangères. Les neuf questions qu'il a soulevées, surtout en ce qui concerne Roberts Bank, me donneront l'occasion d'examiner ces sujets à fond.